



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 avril 2021 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.


Date de la convocation : 01/04/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
 Reçu en préfecture le 13/04/2021
 Affiché le **SLOW**
 ID : 033-253306617-20210408-2021_18-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	V	Madame EYHERAMONNO	Ex			Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	V	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	V	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	V	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	V	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur ABANADES	V	Madame BLANCHETON		Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur BATTISTON		Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Madame CONTE-JAUBERT	V	Monsieur GACHARD		Monsieur LABRIEUX	V	Monsieur OVIDE	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur JOUBERT		Monsieur SOULIGNAC	
Madame FONTENEAU	V	Monsieur GUILHEM		Monsieur GANDRE	V	Monsieur RIVEAU	
Madame GANTCH	V	Monsieur HUCHET		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur HALLAIRE	V	Monsieur GENDREAU	
Madame KRIER	V	Madame LEMOINE		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		CDC du Grand Cubzaguais			
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur BLAIN	V	Monsieur BERNARD	
Monsieur RESENDE	V	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur VACHER	V	Madame WARSMANN		Monsieur PAILLAUD	V	Monsieur LOPEZ	
				Madame DIETERICH	V	Monsieur DUPONT	
				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	V	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	V	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	V	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	V	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	V	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	V	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	V	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	V	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	V	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	V	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	V	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
 Reçu en préfecture le 13/04/2021
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20210408-2021_18-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusé ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 08 avril 2021, 35 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION n° 2021 - 18

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 24 mars 2021

Rapporteur : Michel VACHER

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 24 mars 2021, ci-dessous détaillé.

Monsieur GUINAUDIE, Président ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour :

↳ 2021-12 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 24 février 2021
Rapporteur : Michel VACHER

Monsieur VACHER, 1^{er} Vice-Président du SMICVAL du Libournais, présente le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 24 février 2021.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (37 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 1 procuration, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 24 février 2021.

↳ 2021-13 : Compte Administratif 2020 : budget principal
Rapporteur : Nicolas TELLIER

Le Conseil Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n+1 sur l'exécution de la comptabilité tenue par Monsieur le Président.

Le CGCT précise que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le comité syndical examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote, mais il doit se retirer au moment du vote.

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une exécution identique d'écritures avec le compte administratif.

Tout d'abord, il convient de préciser les résultats 2020 :

Recettes de fonctionnement :	32 320 057,21 €
Dépenses de fonctionnement :	32 320 996,02 €
Résultat de l'exercice au 31/12/2020 :	-938,81 €
Résultat antérieur :	+ 2 161 616,17 €
Résultat comptable cumulé :	+ 2 160 677,36 €
Recettes d'investissement :	6 444 413,19 €
Dépenses d'investissement :	7 122 834,42 €
Résultats de l'exercice au 31/12/2020 :	-678 421,23 €
Résultat antérieur :	+ 422 721,94 €
Résultat comptable cumulé :	- 255 699,29 €

Restes à réaliser en dépenses :	601 199,13 €
Restes à réaliser en recettes :	817 634,00 €
Solde des restes à réaliser :	+216 434,87 €

Le besoin de financement est de 39 264,42€

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'arrêter les résultats du Compte Administratif comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	7 122 834,42 €	32 320 996,02 €
RECETTES	6 444 413,19 €	32 320 057,21 €
SOLDE	- 678 421,23 €	- 938,81 €

Avec les restes à réaliser, le besoin de financement est de 39 264,42 €.

En conséquence, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les résultats d'exécution de la comptabilité du SMICVAL du Libournais Haute Gironde pour l'année 2020.

Après avoir pris connaissance des documents fournis et des éléments qui s'y rapportent et après avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents (36 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), sauf Monsieur GUINAUDIE, qui n'a pas participé au vote et dont 1 procuration, adopte le Compte Administratif 2020 du SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

↳ 2021-14 : Compte de Gestion 2020 : budget principal
 Rapporteur : Nicolas TELLIER

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur principal, pour l'année 2020.

Il y a concordance du compte de gestion, dont les vues d'ensemble sont jointes en annexe, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir décider que le compte de gestion dressé pour 2020 n'appelle ni observation, ni réserve.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du SMICVAL, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures et que toutes les opérations budgétaires de recettes et de dépenses ont été régulièrement effectuées.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir arrêter le Compte de Gestion dressé pour 2020 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	7 122 834,42 €	32 320 996,02 €
RECETTES	6 444 413,19 €	32 320 057,21 €
SOLDE	- 678 421,23 €	- 938,81 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les résultats retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur en concordance avec les chiffres du Compte Administratif du SMICVAL du Libournais Haute Gironde pour l'année 2020.

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion 2020 fournis par Monsieur le Receveur et après avoir constaté que celui-ci est en concordance, en recettes et en dépenses avec le Compte Administratif 2020 du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents (37 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 1 procuration, adopte le Compte de Gestion 2020 du SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

↳ 2021-15 : Affectation de résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget principal
 Rapporteur : Nicolas TELLIER

L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au SMICVAL prévoit, après l'approbation du compte administratif par le conseil syndical, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Considérant qu'en M14, le résultat n-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Le résultat de la section de fonctionnement est ainsi, conformément à cette instruction, affecté :

- en priorité à la couverture du déficit de fonctionnement antérieur le cas échéant,
- puis à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- éventuellement à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,
- à la section de fonctionnement, pour le solde.

La situation financière du compte administratif 2020 telle que présentée fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Pour mémoire	
Excédent investissement antérieur reporté (c/001)	422 721.94 €
Excédent antérieur reporté (c/002)	2 161 616.17 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/20	-938.81 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/20	2 160 677.36 €
Résultat d'investissement au 31/12/2020	- 678 421.23 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/20	- 255 699.29 €
Restes à réaliser en dépenses	601 199.13 €


Restes à réaliser en recettes	817 634 €
Solde des restes à réaliser	216 434.87 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement (c/1068)	39 264.42 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (c/002)	2 121 412.94 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	c/002 2 121 412.94 €	c/001 -255 699.29 €	c/1068 39 264.42 €
			c/001

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, (37 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), dont 1 procuration, accepte l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus.

↳ 2021-16 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2021
Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 
ID : 033-253306617-20210408-2021_18-DE

Conformément à l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que, dans les établissements publics comportant une commune de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément à l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), celle-ci est venu préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (ROB).

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

Ainsi le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

De plus, dans les établissements comportant une commune de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux EPCI membres ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Aussi, le rapport d'orientations budgétaires 2021 a été présenté à l'ensemble des délégués présents et celui-ci est joint à la délibération.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021.

Monsieur DUEZ, Vice-Président du SMICVAL, souhaite souligner le fait que ce choix reste évident car l'effort demandé est nécessaire. Il précise également que la répercussion sur la feuille d'impôts des usagers, ne devrait pas être si importante que cela laisse le présager mais à la condition que les autres taxes n'augmentent pas trop également. En revanche, il insiste sur le fait qu'il sera nécessaire de bien communiquer auprès des usagers pour leur expliquer cette décision. De plus, il insiste également sur le fait que si le SMICVAL n'agit pas maintenant, l'impact sur les années à venir sera sûrement nettement plus important.

Monsieur BATTISTON, Délégué titulaire de la CALI, trouve que cette augmentation est trop lourde pour les administrés. Il émet l'idée que si l'Etat se rendait compte que trop de syndicats se trouvaient en difficulté, il pourrait décider de baisser la TGAP.

Madame FONTENEAU, Déléguée titulaire de la CALI, souligne le fait que les enjeux sont parfaitement posés et déjà évoqués auparavant. Mais cependant, elle s'interroge sur la trajectoire effet ciseau et se demande si en tout premier lieu, il ne faudrait pas essayer de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement, en revoyant notamment celles de l'accompagnement à la transition et ce, même si cela ne change pas forcément les choix à faire. Elle précise qu'elle adressé un courrier au Smicval en ce sens.

Monsieur BLANC, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, comprend les efforts demandés mais trouve l'augmentation envisagée trop importante et particulièrement en cette période déjà difficile. Et rejoint Madame FONTENEAU sur les dépenses de fonctionnement qui pourraient peut-être, être revues à la baisse.

Monsieur le Président, demande à ces délégués si sincèrement ils ont l'impression que le Smicval a pu laisser courir des dépenses inutiles depuis plusieurs années. Il précise que le Smicval a déjà fait 3 plans d'optimisation mais que cela ne suffit plus au regard de la somme des dépenses prévisibles. Il ne sera pas possible pour le Smicval de tenir ses engagements sans ces efforts.

Monsieur GARANTO, Vice-Président du Smicval, souligne le fait que les collectivités restent effectivement prudentes sur la fiscalité en cette période mais que le Smicval, n'a quant à lui, pas vraiment le choix. Il insiste également sur le fait que le projet IMPACT pourrait être mis en danger sans cet effort car le syndicat doit faire face, notamment, à des frais imposés.

Monsieur RESENDE, Vice-Président du Smicval, constate que par le passé, le laisser-faire et le manque d'agissement, a fait accumuler des tonnes de déchets. Il souligne aussi, que les communes sont demandeuses de services et d'aides, alors effectivement, le coût peut paraître important mais par rapport au service rendu, il est moins important qu'il ne peut y paraître. Il rappelle qu'en Allemagne, la TGAP est de l'ordre de 110€. Il insiste donc sur le fait que le Smicval doit se donner les moyens d'avancer.

Monsieur CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, pense qu'il va falloir être très pédagogique auprès des usagers mais que cela peut-être également un électrochoc pour faire comprendre que le changement des attitudes est très important et urgent.

Monsieur TELLIER, Vice-Président du SMICVAL, précise que les charges à caractère général et de personnels, sont essentielles car en effet, si ces charges sont diminuées, il faudra alors assumer le fait que les services rendus seront également revus à la baisse. Il précise que cette augmentation représente ½€/mois/foyer. Il insiste sur le fait que le Smicval a 2 possibilités : soit il attend, soit il se donne les moyens de changer les choses et d'avancer. Il souligne que ce qui va être important, ce sera les actions qui vont être mises en place.

Monsieur DUEZ, explique que les communes ne devraient pas augmenter leur fiscalité cette année car c'est une année bénéficiaire pour elles. Il rappelle également que la grande majorité des administrés ne payent plus de taxe d'habitation ce qui leur donne un pouvoir d'achat plus important et qui de ce fait, leur permettra d'appréhender plus facilement cette augmentation.

Monsieur le Président, rappelle que la masse salariale dédiée à la transition est indiquée pour plus de transparence. Il insiste sur le fait qu'il ne sera pas possible de maintenir la qualité du service rendu sans y mettre l'humain en face. Il explique que si ces services étaient externalisés, ils seraient imposés au Smicval, un mode de fonctionnement qui ne conviendrait pas forcément.

Monsieur VACHER, Vice-Président du Smicval, souligne qu'effectivement les maires sont très prudents en cette période mais qu'il rejoint Monsieur DUEZ sur le fait que cette année, sera une année très différente des autres, en terme de fiscalité. Il précise qu'effectivement cette augmentation peut être consécutive, mais que si rien n'est fait maintenant, est-ce qu'il ne faudra pas y venir plus tard de toute façon et est-ce que plus tard, ne sera pas trop tard. Il soulève aussi le fait que les administrés trouvent toujours qu'ils payent beaucoup trop de taxe mais qu'aucun n'est capable de dire combien il paye pour autant. De son point de vue, c'est maintenant qu'il faut agir.

Monsieur le Président, rappelle que la feuille de route est claire et qu'elle prend ses responsabilités. Il répète que ça ne sera pas le mandat de la facilité mais celui du « faire ».

Entendu l'exposé des Rapporteurs et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (34 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 2 procurations, décide d'acter la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021, tel qu'il a été présenté et tel qu'il est joint à la délibération.

↳ 2021-17 : Présentation de la liste des marchés exécutés en 2020
Rapporteur : Jean-Claude ABAÑADES

Conformément aux dispositions du code de la commande publiques article L2196-3, l'acheteur publie au cours du premier trimestre de chaque année, sur le support de son choix, la liste de ces marchés conclus l'année précédente.

Cette liste mentionne l'objet, le montant hors taxes et la date de conclusion du marché ainsi que le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement, s'il n'est pas établi en France. Articles L.2132-1 et R2196-1 du code de la commande publique.

Fournitures courantes et de services :

< 25 000 € HT

[25 000 €HT et 90 000€ HT [

[90 000 €HT et 221 000 € HT [

≥ 221 000 € HT

Travaux :

> 25 000 € HT

[25 000 €HT et 90 000€ HT [

[90 000 €HT et 5 548 000 € HT [

≥ 5 548 000 € HT

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210408-2021_18-DE

L'année 2020 est marquée par la crise COVID19. Une baisse de l'activité est enregistrée. De nombreux projets ont été

44 dossiers ont été traités en 2020 contre 76 en 2019, la liste établie ci-après, fait apparaître les marchés intégrant une clause environnementale et/ou une clause sociale.

Les procédures sont réparties comme suit : consultations en procédures adaptées 23 MAPA et 7 consultations en appel d'offres ouverts AOO.

Répartition des achats par prestations :

Travaux : 1 contre 19 en 2019 ; soit 2%

Fournitures courantes et Services : 46 contre 57 en 2019 ; soit 98%

Total : 44 contre 76 marchés notifiés 2019 (Prend en compte l'allotissement).

Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir prendre acte de la présentation de la liste des marchés publics pour l'année 2020.

Entendu le rapport du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents (34 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), dont 2 procurations, prend acte de la liste des marchés publics exécutés en 2020 au SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 35.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210408-2021_18-DE

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (35 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 1 procuration, décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 24 mars 2021, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 08 avril 2021